

Lettre de la Fédération nationale des syndicats d'exploitations agricoles à Georges Bidault (1er juin 1950)

Légende: Le 1er juin 1950, la Fédération nationale des syndicats d'exploitations agricoles (FNSEA) demande à Georges Bidault, président du Conseil français, d'élargir le projet d'autorité européenne du charbon et de l'acier au domaine agricole.

Source: Archives historiques des Communautés européennes, Florence, Villa Il Poggiolo. Dépôts, DEP. Pierre Uri, PU. PU 38.

Copyright: (c) Archives Historiques de l'Union européenne-Florence

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_la_federation_nationale_des_syndicats_d_exploitations_agricoles_a_georges_bidault_1er_juin_1950-fr-b1a60ea5-f352-4868-9786-3faad4548c98.html

Date de dernière mise à jour: 08/04/2015

Confédération générale de l'agriculture

Fédération Nationale des Syndicats
d'Exploitation agricoles
II bis rue Soribe – PARIS

Paris, le 1er Juin 1950

Monsieur Le Président du Conseil
Hôtel Matignon
57, rue de Varenne
PARIS

Monsieur le Président,

La Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles a examiné avec la plus grande attention le projet de pool franco-allemand du charbon et de l'acier proposé par M. R. Schuman. Intimement liée à la vie économique du Pays et toujours prêts à participer à toute tentative ayant pour but la propriété française, notre Fédération a immédiatement étudié les conséquences et les développements possibles de ce projet.

Après un examen approfondi des conditions économiques françaises et allemandes, la F.N.S.E.A. est parvenue à une conclusion nette : pour que le projet Schuman puisse porter ses fruits d'une façon durable et ait une influence réelle et bienfaisante sur la vie économique française, il est indispensable qu'il soit étendu au domaine agricole.

En termes sommaires, la conception d'un tel programme peut se formuler ainsi :

- Le pool houille-sidérurgie a pour objet de régler le problème de la répartition des matières premières entre les industries pour aboutir à une réduction des prix de revient.
- L'introduction de l'agriculture peut seule permettre de régler, à la fois le problème des débouchés nécessaires à des industries, et l'essentiel des problèmes humains posés par la main d'œuvre industrielle.

[...]

Il faut donc trouver un débouché complémentaire. Et ce débouché, seule, l'agriculture peut le fournir.

Voici à titre d'exemple, l'évaluation du débouché que l'agriculture française a fourni à l'industrie pendant l'année 1949 : la valeur de la production annuelle agricole commercialisée atteint 1.000 à 1.100 milliards. Sur cette somme, les dépenses extérieures d'exploitation (non compris les achats entre agriculteurs) ont prélevé 400 à 450 milliards, parmi lesquels :

- 30 à 35 milliards pour l'alimentation du bétail,
- 35 à 40 milliards pour les carburants, lubrifiants, électricité,
- 60 à 70 milliards pour les constructions, entretiens, renouvellement des bâtiments,
- 80 à 85 milliards pour les achats d'engrais, amendements, produits antieryptogamiques et lutte contre les ennemis des cultures,
- 75 à 80 milliards pour l'entretien du matériel, ferrage, sellerie, bourrallerie, charronnage,
- 60 à 65 milliards pour les achats de matériel agricole.

Après avoir payé les impôts, contributions..., le revenu monétaire consommable par les exploitants agricoles a été de l'ordre de 350 à 400 milliards. Sur cette somme les agriculteurs ont acheté :

180 à 200 milliards de produits alimentaires,

200 à 250 milliards de mobilier, chaussures, vêtements, etc...

Ces chiffres prouvent, à eux seuls, que l'industrie ne pourrait vivre sans l'agriculture. Et pourtant, il est indispensable de souligner que l'année 1949 n'a pas été pour l'agriculture une année prospère. Les évaluations données ci-dessus représentent donc un minimum susceptible de l'accroître largement.

Ces constatations préliminaires ayant été faites, comment et dans quelles mesures un combinat de marchés agricoles français et allemand fournirait-il au pool industriel un débouché accru et réglerait-il l'essentiel des problèmes humains ?

L'agriculture française, dans les conditions actuelles, est déjà susceptible d'exporter. Elle doit encore accroître ses possibilités dans ce domaine au cours des prochaines années, à la fois en ce qui concerne les quantités produites et les prix de revient (à condition qu'on lui fournisse d'une part, la sécurité des débouchés et, d'autre part, un approvisionnement suffisant à des prix en rapport avec ceux payés par les agriculteurs étrangers concurrents).

Le marché allemand, de son côté, a besoin d'importer, nous l'avons vu, d'importantes quantités des denrées que produit la France. En outre, il dispose de matériel et matières premières qui sont indispensables à notre production agricole.

Remarquons d'ailleurs que l'industrie française du machinisme agricole et les fournisseurs de l'agriculture ne seraient pas en butte à une concurrence insoutenable puisque :

- 1°) dans certains secteurs, ces fournisseurs ne peuvent pas couvrir tous nos besoins ;
- 2°) dans l'ensemble, ces fournisseurs, grâce au pool charbon-acier seront mis à égalité avec l'industrie allemande pour la fourniture des matières premières.

Par conséquent, la France peut trouver en Allemagne la réalisation, au moins en partie, des deux conditions indispensables au développement maximum de son agriculture et du débouché qu'elle représente pour l'industrie. Or, l'amplification de ce débouché est indispensable pour répondre à l'augmentation de la production industrielle qui devra résulter du pool charbon-acier.

Réciproquement, la réalisation d'un pool franco-allemand charbon-sidérurgique ne peut se concevoir sans que les populations industrielles soient assurées d'un approvisionnement en denrées alimentaires suffisant et à des prix raisonnables. Il est inutile d'insister sur l'importance de ce problème et les conséquences graves qui résulteraient d'un échec dans sa solution (aussi bien dans le domaine social que dans les domaines économiques et politique, sur le plan national et international). Or, l'approvisionnement allemand est incontestablement déficitaire. C'est une condition préliminaire inéluctable que de la compléter systématiquement avant d'entreprendre quelque programme que ce soit.

Au cas où l'agriculture ne serait pas comprise dans les projets Schuman, on risquerait d'aboutir à un non-sens : les échanges de matières premières industrielles se trouveraient régularisés entre les deux pays pour placer leurs industries côte à côte dans la concurrence internationale, tandis que dans le domaine agricole, on risquerait de voir l'Allemagne s'approvisionner auprès des pays concurrents de la France, qui, elle-même chercherait à compléter son équipement agricole auprès de pays concurrents de l'industrie groupés dans le pool.

Telles sont les conclusions que la Fédération des Exploitants agricoles a jugé de son devoir de vous faire connaître.

Nous vous demandons de bien vouloir les prendre en considération et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre haute considération.

Le Directeur Général,
Signé : J. Quanette.

